

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

### Inscription :

- Tout élève qui suit un cours au sein de l'asbl doit être préalablement inscrit. L'inscription consiste à remplir la fiche reprenant vos coordonnées et à régler le montant des cours ainsi que l'assurance annuelle.
- **En cas de non-paiement des cours et/ou de l'assurance, les professeurs peuvent refuser l'accès au cours d'un élève.**
- Tous les paiements doivent être réglés dans leur totalité pour la fin du mois de septembre (abonnements annuels) et pour la fin du mois de janvier (abonnements semestriels)
- Le prix des cours et de l'assurance est à payer sur le compte **BE10 3630 6250 3204**

### Absences :

- Afin d'assurer un travail de qualité, les élèves sont priés **de prévenir** le/ les professeur(s) concerné(s) de leur absence ou retard par mail (sgdw.asbl@gmail.com) ou par message aux numéros suivants :
  - SGDW asbl : 0488/56.64.57
  - Aurore : 0476/85.07.07
  - Florian : 0496/15.33.02
  - Stéphanie : 0478/62.32.18
- En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'absence de longue durée et avec certificat médical uniquement.
- Un élève blessé peut assister au cours en tant que spectateur afin de suivre l'évolution de la chorégraphie.
- Pour éviter les difficultés de rattrapage et les apprentissages « à trous » d'une chorégraphie, les professeurs ont le droit de faire entrer et/ou sortir un élève d'une chorégraphie en cas d'absence répétée ou de trop longue durée. Ceci afin de ne pas perturber le travail des élèves présents à chaque cours ainsi que la cohésion de groupe.
- En s'inscrivant en début d'année, l'élève s'engage à participer à chaque cours et sa **présence est donc nécessaire au maximum.**

### Assurance :

- En cas d'accident survenu au cours/spectacle/représentation extérieure, l'élève doit immédiatement en informer le/les professeur(s).
- Tout incident survenu durant les cours/shows donnés au sein de l'asbl sont couverts par notre compagnie d'assurance.
- Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors des heures de cours. Ils veilleront à les accompagner dans la salle et à les superviser dès la fin du cours. Le hall de la salle de sport n'est pas une garderie.

### **S.G Dance Workshop ASBL**

Hall des Sports R. Beauthier - Rue Vanderveken, 114 à 1083 Ganshoren

**Contact:** 0488/56.64.57 – [sgdw.asbl@gmail.com](mailto:sgdw.asbl@gmail.com)

**Site:** <https://sgdwasbl.weebly.com> - **Facebook:** S.G Dance Workshop ASBL

### **Comportement et tenue :**

- Chaque danseur/danseuse est prié de se présenter au cours avec une **tenue adéquate**, la tenue de ville est interdite.
- Les élèves veilleront à avoir les cheveux attachés de manière à ne pas gêner le visage.
- Les chewing-gums sont interdits et les bijoux sont vivement déconseillés afin d'éviter toute blessure.
- Chaque élève est prié d'éteindre son GSM pendant toute la durée du cours.
- Le respect mutuel est de vigueur ainsi que le respect envers les professeurs. Aucune moquerie ne sera tolérée, cela pourrait entraîner une exclusion du cours.

### **Cours :**

- Afin de ne pas perturber l'organisation des cours et la préparation du spectacle, les élèves sont priés d'arriver à l'heure et d'éviter les départs avant la fin du cours.
- Les professeurs ont la liberté de refuser la participation aux cours aux élèves qui ne respectent pas la tenue adéquate.
- Il est **interdit de manger dans la salle** de danse, seule une bouteille d'eau est autorisée. Lorsqu'un élève suit plusieurs cours d'affilé, seule une collation type biscotte/fruits sera acceptée.
- Les élèves doivent utiliser les vestiaires pour se changer, on ne se change pas dans le hall ni dans la salle.
- Pour la concentration des danseurs, aucun spectateur/parent ou invité n'est autorisé dans la salle de danse durant la tenue des cours. Il vous est possible d'assister au cours par la porte du hall.
- Il n'est pas permis de filmer lors des cours **sauf** avec accord du ou des professeur(s) concerné(s), ceci dans le but de travailler au maximum la mémoire des danseurs. Il sera possible de filmer toutefois avant un long congé ou lorsqu'une chorégraphie est entièrement terminée.

S.G Dance Workshop asbl décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets divers.

Tout élève ou parent doit impérativement se tenir au courant des informations ou changements éventuels qui seront communiqués via l'envoi d'un mail ou d'un courrier, ou via la page Facebook de l'asbl.

**En payant l'inscription aux cours de notre école, l'élève et ses parents acceptent toutes les conditions reprises ci-dessus.**

Date :

Signature de l'élève

Signature du parent (si élève mineur)

#### **S.G Dance Workshop ASBL**

Hall des Sports R. Beauthier - Rue Vanderveken, 114 à 1083 Ganshoren

**Contact:** 0488/56.64.57 – [sgdw.asbl@gmail.com](mailto:sgdw.asbl@gmail.com)

**Site:** <https://sgdwasbl.weebly.com> - **Facebook:** S.G Dance Workshop ASBL